

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société MNMLST et de son client dans le cadre de la vente de bijoux haute fantaisie gold filled, plaqué or, argent 925 et acier inoxydable doré. Toute prestation accomplie par la société MNMLST implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. TVA non applicable - article 293 B du CGI. La société MNMLST s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Réductions

Les tarifs proposés comprennent les réductions que la société MNMLST serait amenée à octroyer à l'acheteur.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par virement bancaire en contactant MNMLST via l'adresse mail suivante : minimaliste.store@gmail.com ;
- soit par carte bancaire via le site internet www.minimaliste-store.com

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de retard de paiement total ou partiel des marchandises livrées, ce à partir de 30 jours à compter de la date de réception de la facture, l'acheteur doit verser à la société MNMLST une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises : il correspond pour le 2e semestre de l'année 2020 à 3.11% pour un acheteur particulier et 0.84% pour un acheteur professionnel. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Une fois les 30 jours de délai de paiement dépassés, l'acheteur détient une période de 15 jours pour s'acquitter des sommes restante dues avant que la vente ne soit résolue de plein droit et ouvre droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de MNMLST.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société MNMLST conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société MNMLST se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit par mise à disposition des produits dans un point retrait ;
- soit par livraison postale avec suivi à une adresse désignée par ce dernier.

L'acheteur sera prévenu par mail de l'expédition de son colis. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable de 6 jours à 10 jours dans l'expédition des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande. Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra le formuler par mail avec accusé de réception et photos à l'appui à la société MNMLST dans les cinq jours suivant la livraison.

Clause n°10 : Retours et échanges

Les articles ne sont ni repris, ni échangés une fois livrés. Toutefois, l'acheteur a le droit de se rétracter dans les 14 jours suivant l'achat, selon les conditions émises par le formulaire de rétractation.

En cas de casse d'un bijou dans les 6 mois à compter de la date d'achat, ce dernier sera réparé gratuitement à la demande de l'acheteur en contactant MNMLST via Instagram ou par mail à l'adresse suivante : www.minimaliste-store.com. La réparation gratuite concerne uniquement les chaines et fermoirs des colliers, bracelets, chaines de cheville et chaines de taille ; ainsi que le décollement d'une pierre ; et ne sera valable qu'une fois dans les 6 mois suivant l'achat.

Après 6 mois à partir de la date d'achat du bijou, une réparation sera possible après avoir contacté MNMLST. Le prix de la réparation sera alors fixé par MNMLST en fonction du matériel nécessaire pour effectuer cette dernière.

Clause n° 11 : Force majeure

La responsabilité de la société MNMLST ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 12 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris.